

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CD876

présenté par  
M. Chassaigne et M. Wulfranc

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet avant le 1er janvier 2020 un rapport au Parlement sur l'opportunité de cesser les exportations de déchets vers des pays tiers.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement estiment qu'il convient de cesser les pratiques d'exportation dans des pays tiers qui le plus souvent ne disposent pas des installations nécessaires afin de traiter ces déchets et de les recycler.